

AFFAIRE N° 29.

O B J E T : Construction d'une école maternelle de 5 classes à Candide Azema.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par Délibération du Conseil Municipal en date du 26 Octobre 1981, vous avez approuvé le programme de construction de 5 classes maternelles à Candide Azéma.

Ce projet établi par MM. BOCQUEE et RIVIERE architecte D P L G, est actuellement terminé - Estimé à 2 300 000 F, il pourra être financé de la façon suivante :

- Subvention E.N	609 000 F
- Emprunt	1 691 000 F.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprise
- d'approuver le plan de financement
- de m'autoriser à lancer l'Appel d'Offres, et en cas de résultat infructueux, de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

"Avec le secteur du Bois de Nèfles (voir affaire n° 31), le quartier des Camélias/Candide Azéma reste un des secteurs très déficitaires en constructions scolaires, spécialement en maternelles.

M. Gilbert GERARD - Pourquoi y-a-t-il peu d'espoir en ce qui concerne la construction d'un groupe scolaire à Bellepierre, alors que pour Candide Azéma il y a de l'espoir ?

LE MAIRE - Nous avons une liste établie par l'Education Nationale, qui fait ensuite des propositions au Conseil Général. L'Education Nationale classe suivant un certain rang toutes les écoles avec le nombre de classes, en fonction de critères spécifiques tels que la population, etc. Nous suivons la programmation ainsi établie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----  
*Recu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 12 Juin 1987*